

# ***SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS***

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION *du 15 décembre 2015***

L'an deux mil quinze, le 15 décembre à 19 h, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes d'ACHIET LE PETIT, sous la présidence de Monsieur Eugène BURDIAK, Président, conformément à la convocation qui lui a été faite en date du 04 décembre 2015.

Etaients présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

Excusés : B DENNE, A CHAUSSOY, G VACQUIE, R LELEU, G DUE, M GUIDEZ, E LEROY

Absents : Mesdames C MEGRET, D LEVESQUE, S BONIFACE, V THIEBAUT, O MISSIAEN, AM CAILLE, V TEMPLEUX

Messieurs B SEGERS, B VAILLANT, J MAURER, G VERLEENE, M SUDOLSKI, A CERGNUL, A GREBERT, JP WISSOCQ, J FOSTIER, M MANNECHEZ, J TERRIER, M FLAHAUT, P TRUFFAUX, F DEGAND, P BEHAL, JC DUQUENNE, C DUQUENNE, J DESCAMPS, JB CARTON

Etaients invités :

- Monsieur Michel FICHEUX, Président Honoraire
- Monsieur VISENTIN, Maire de CHERISY et Monsieur MARTIN
- Monsieur DERUE, Adjoint à la commune d'HEBUTERNE
- Monsieur David JEHOULET, VERDI Ingénierie
- Monsieur Aurélien BEHAGUE, AMODIAG

Monsieur le Président remercie Mr Xavier DUQUESNE, Maire d'ACHIET LE PETIT d'accueillir l'assemblée du SIESA.

### **I - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 13 octobre 2015**

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la précédente réunion : ce dernier est approuvé à l'unanimité.

### **II. Fixation de la surtaxe syndicale pour 2016**

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date 01 décembre 2014 le Comité Syndical avait fixé la surtaxe syndicale 2015 à 0,5488 euros.

Monsieur le Président propose de maintenir la surtaxe syndicale 2016 au même taux soit 0.5488 euros.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

Où l'exposé de son Président, le comité syndical adopte à l'unanimité la fixation de la part syndicale à 0,5488 euros.

### **III- Point sur les travaux d'interconnexion FAVREUIL/BEUGNATRE et LEBUCQUIERE/VELU**

Deux chantiers sont en cours sur le Syndicat :

- arrêt du château d'eau de BEUGNATRE
- alimentation de LEBUCQUIERE par le forage de LEBUCQUIERE

Mr HIEZ, maire de LEBUCQUIERE, informe l'assemblée qu'il est satisfait du résultat des travaux et que les habitants concernés ont noté une amélioration de la pression de l'eau.

Mr FICHEUX signale un problème sur le chemin de l'AFR qui mène au forage de LEBUCQUIERE : Mr BOUQUILLON répond que le chemin revient au SIESA suite à la fusion des deux syndicats.  
Mr le Président prend acte de cette information.

#### **IV – Emprunt pour les travaux d'interconnexion**

##### **1) Emprunt relais de 250 000 euros**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la nécessité de recourir à un emprunt relais dans l'attente du reversement de la TVA ainsi que du versement des subventions concernant les travaux d'interconnexion des réseaux entre FAVREUIL et BEUGNATRE et entre LEBUCQUIERE et VELU.

Où l'exposé de son Président, le comité syndical, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt de 250 000 euros pour une durée de 18 mois destiné à financer les travaux référencés ci-dessus. Le présent prêt sera inscrit au budget primitif 2015 par le biais d'une décision modificative du SIESA.
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la demande d'emprunt.

##### **2) Emprunt long terme de 350 000 euros**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la nécessité de recourir à un emprunt afin de financer les travaux d'interconnexion des réseaux entre FAVREUIL et BEUGNATRE et entre LEBUCQUIERE et VELU.

Où l'exposé de son Président, le comité syndical, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt de 350 000 euros pour une durée de 20 ans destiné à financer les travaux référencés ci-dessus. Cet emprunt portera intérêts au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat.
- Le présent prêt sera inscrit au budget primitif 2015 par le biais d'une décision modificative du SIESA.
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la demande d'emprunt.

#### **V- Indemnité de conseil allouée au comptable ; Mme Michèle ADAMSKI**

Le Bureau, lors de sa réunion du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015, a décidé de ne pas répondre favorablement à la demande de versement d'indemnité de conseil pour l'année 2015 faite par Mme ADAMSKI, comptable public de la Trésorerie de BAPAUME.

#### **VI – Informations complémentaires sur la loi NOTRe**

Mr le Président donne lecture du courrier commun des 3 présidents des Communautés de Communes de l'Atrébatie, Les 2 Sources et La Porte des Vallées qui ont donné un avis défavorable au projet de fusion des 5 intercommunalités de l'arrondissement d'Arras. Ils souhaitent créer une fusion entre leur 3 intercommunalités qui leur paraît être une démarche plus cohérente.

Mr le Président donne lecture également du mail reçu par le Président du SIDEP du Crinchon-Cojeul qui souhaite prendre du recul compte tenu de la difficulté de savoir qui assurera la compétence de l'eau au vu de l'incertitude qui demeure quant au périmètre définitif des futures intercommunalités.

On reste en attente des prochaines décisions de la Préfecture.  
Mr le Président reste en contact avec le Plateau Nord d'Albert.

#### **VII – Projet de travaux avec le Plateau Nord d'ALBERT**

Le Plateau Nord d'ALBERT prévoit de faire des travaux qui concernent le SIESA pour partie. Un plan de travaux a été préparé.

L'idée est de réalimenter COIGNEUX et BAILLENCOURT en passant par SAILLY AU BOIS - cette dernière ayant un problème avec son château d'eau – et FONCQUEVILLERS.

Mr le Président informe l'assemblée qu'il a rendez-vous avec Mr RAPPENEAU pour parler du projet de vente d'eau à la CUA.

Mr PORET signale que la CUA risque d'attendre de voir ce qu'il va découler de la fusion des communautés de Communes.

Mr MORELLE demande quel est le risque pour notre syndicat de continuer d'avancer dans ces projets : la réponse est qu'il n'y en a aucun.

### **VIII – Remboursement frais kilométriques**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que dans le cadre de son mandat de Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois, il a été amené à se rendre à diverses réunions de travail ou de chantier, notamment :

4 rendez-vous à Arras, soit 50 kms « aller-retour »,

1 rendez-vous à Metz en Couture, soit 40 kms « aller-retour »,

2 rendez-vous à Lebuquière, soit 22 kms « aller-retour »

Soit 284 kilomètres.

Puissance du Véhicule : 6 CV

Barème kilométrique : 0,32 euros du km

Le remboursement des frais de route s'élève à : 90,88 euros (*soit en toutes lettres quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-huit centimes*)

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais de route du Président liés à l'exercice de sa fonction.

Monsieur Eugène BURDIAC, Président, directement concerné n'a pas pris part à la délibération.

### **IX – Secrétariat**

Dans le cadre de la titularisation du poste du secrétariat du syndicat, il y a lieu de mettre en place deux indemnités afin de permettre le maintien du salaire de la secrétaire.

Il s'agit de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP).

Le comité syndical donne son accord à l'unanimité.

### **X – Divers**

\* Mr le Président donne lecture du courrier envoyé aux élus en charge du service public d'eau potable concernant la réduction des fuites d'eau dans les réseaux : la mise en œuvre du doublement de la redevance pour prélèvement d'eau due par les collectivités n'ayant pas établi leur diagnostic des réseaux est reporté d'un an avec une entrée en vigueur en 2015.

\* La destruction du forage de RIENCOURT LES BAPAUME est prévue sur le budget 2016, des devis sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30.